



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0736

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Fréquences écoles pour son programme d'actions 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Vial

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0736**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Fréquences écoles pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon dans une démarche d'Agenda 21 adopté le 17 mai 2005, puis révisé en 2007, qui affichait dans un chapitre sa volonté de "concerter, communiquer, éduquer au développement durable".

Le cadre de l'action est fixé par le plan d'éducation au développement durable (PEDD) approuvé par le Conseil de la Communauté urbaine le 10 juillet 2006 et reconduit jusqu'en 2014. Il se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets.

En 2014, plus de 90 000 personnes ont été sensibilisées, et en majorité des élèves. Plusieurs projets sont fortement sollicités : le défi éco'énergie, les classes d'eau sur une péniche pédagogique, les classes arbres et paysages, l'éducation à la publicité, etc.

La conception d'outils pédagogiques se poursuit.

Le partenariat avec l'Académie du Rhône est régulier et fructueux.

Une première démarche a été l'élaboration d'un Agenda 21 des centres sociaux qui a engendré une dynamique de développement durable sur ce périmètre.

L'expérience grandlyonnaise sur l'éducation à l'environnement sonore a été valorisée lors des 7° assises nationales sur ce thème.

Par délibération n° 2015-0248 du Conseil du 23 mars 2015, une subvention d'un montant de 16 800 € a été attribuée à l'association Fréquences écoles pour la réalisation d'actions dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du PEDD et orientations générales).

Afin de développer la distance critique des habitants de la Métropole vis-à-vis de la publicité, l'association a transmis une demande de subvention complémentaire de 20 000 € en date du 30 juillet 2015. Le projet complémentaire vise à développer l'éducation aux médias (numériques) au travers d'un évènement nommé EVENT dont la préparation s'engage en 2015 pour donner lieu à une manifestation d'envergure régionale en 2016, en direction des milieux éducatifs, des scolaires et du grand public.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Fréquences écoles. Le montant consolidé, pour 2015, des subventions attribuées à cette association s'établit donc à 36 800 €.

Pour mémoire, le montant des projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions avec les associations s'élevait, en 2014, à un montant de 795 530 €. Pour 2015, le montant total des aides en faveur de l'éducation au développement durable s'élève à 742 340 €, respectant ainsi l'orientation budgétaire de diminution de 6 % des subventions de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 20 000 € nets de taxes au profit de l'association Fréquences écoles, dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour l'année 2015,

b) - l'avenant à la convention passée entre la Métropole et l'association Fréquences écoles définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 20 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.